Appel à propositions (Phase 1) – Mécanisme de financement Nexus (NFF)

Octobre 2025 | Secrétariat régional du Nexus Funding Facility (NFF)

Appel à propositions (Phase 1) – Mécanisme de financement Nexus (NFF)

Octobre 2025 | Secrétariat régional du Nexus Funding Facility (NFF)

Date limite de soumission : 23 novembre 2025

1. Le Mécanisme de Financement Nexus (NFF)

Le Mécanisme de Financement du Nexus (NFF) est un dispositif régional et multi-donateurs administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à opérationnaliser le Nexus Humanitaire–Développement–Paix (HDP) dans le Bassin du lac Tchad. Il fournit un financement catalytique[1] pour des initiatives territoriales et transfrontalières qui répondent à la fois aux besoins humanitaires urgents et aux causes profondes de la vulnérabilité, des conflits et du sous-développement.

Ancré dans un engagement en faveur de la localisation, de programmes centrés sur les populations et d'un financement de qualité, le NFF met l'accent sur des ressources flexibles et pluriannuelles permettant une programmation adaptative et des effets durables.
Il est gouverné par un Conseil régional (le Conseil), qui assure la supervision stratégique, et appuyé par un Comité Technique Indépendant d'Examen (ITRC) chargé de l'évaluation technique des propositions de projets.

Un Secrétariat régional basé à Dakar (le Secrétariat) gère les opérations quotidiennes et collabore activement avec les partenaires et parties prenantes nationales, notamment à travers des missions régulières sur le terrain afin de garantir l'alignement avec les priorités validées au niveau national.

En dépassant la logique d'interventions fragmentées au profit de réponses intégrées et coordonnées, le NFF vise à renforcer la résilience, favoriser des solutions durables et contribuer à une architecture de l'aide plus efficace et cohérente, en phase avec les réformes internationales de l'aide en cours.

[1] Le financement catalytique est un financement qui permet de générer un changement au-delà de la portée immédiate du projet, en mobilisant des ressources supplémentaires, en créant les conditions d'une mise à l'échelle ou en testant des approches innovantes pouvant être reproduites ou adaptées ailleurs. Il vise à déclencher un impact plus large, un changement de politique ou des solutions durables qui perdurent au-delà de la période de financement.

Il promeut des partenariats inclusifs, investit dans les capacités locales, et veille à ce que tous les projets soutenus soient sensibles aux conflits, inclusifs et axés sur les résultats — contribuant ainsi à des résultats collectifs fondés sur les droits, les besoins et les aspirations des communautés affectées.

Conformément à la définition du Comité permanent inter-organisations (IASC - the IASC definition), le Nexus HDP est compris comme une approche systémique intégrée, dans laquelle les acteurs humanitaires, du développement et de la paix mettent en œuvre des interventions complémentaires, coordonnées et superposées.

Celles-ci doivent s'appuyer sur des analyses conjointes des besoins, des risques et des causes profondes, et se traduire par des résultats communs soutenus par un financement prévisible et flexible, et renforcés par un plaidoyer fondé sur des données probantes.
Les candidats devront démontrer clairement comment leurs propositions mettront le Nexus en pratique — en traitant les causes des conflits, en réduisant les vulnérabilités, en renforçant les systèmes locaux et en contribuant à la paix et à la résilience à long terme, tout en respectant les mandats distincts de chaque pilier.

Processus de soumission en deux étapes

Cet appel à propositions sera mené selon un processus de soumission en deux étapes.
Étape 1 – Appel à manifestation d'intérêt : les candidats soumettent un formulaire de demande d'informations, une note conceptuelle concise et un budget indicatif, en utilisant les modèles fournis en annexe. Les notes conceptuelles devront répondre aux priorités du Fonds Nexus pour le Tchad et le Cameroun, telles qu'énoncées dans les sections 4 et 5 de l'annexe D.

Sur la base de l'évaluation des formulaires et des notes conceptuelles reçus avant la date limite, une liste restreinte de candidats sera invitée à participer à la deuxième étape – Soumission de la proposition complète, qui devra être préparée selon les modèles officiels du PNUD.

Cette approche permet une large participation lors de la première étape, tout en garantissant que les propositions finales répondent aux exigences institutionnelles du PNUD et contiennent le niveau de détail nécessaire pour éclairer les décisions de financement.

2. Contexte opérationnel et priorités géographiques

Le **bassin du lac Tchad** continue de faire face à des crises multiples et imbriquées, alimentées par les conflits, les déplacements, l'insécurité alimentaire et la dégradation de l'environnement. À la mi-2025, la région compte plus de **six millions de personnes déplacées de force**, comprenant des personnes déplacées internes, des réfugiés et des rapatriés.

Le **Fonds Nexus (NFF)** vise à appuyer des **interventions catalytiques** alignées sur les priorités nationales du Nexus, en ciblant les zones les plus vulnérables — notamment à travers des **actions transfrontalières entre le Tchad et le Cameroun**, lorsque cela s'avère pertinent pour répondre aux défis Nexus. Le NFF cherche ainsi à **renforcer la complémentarité** entre les acteurs humanitaires, du développement et de la paix.

Une **stratégie pour le premier cycle de financement** du NFF au Tchad et au Cameroun, élaborée conjointement avec les **Task Forces nationales Nexus**, définit les priorités Nexus propres à chaque pays et fournit des orientations détaillées pour les interventions nationales ou transfrontalières. Cette stratégie figure à l'**annexe D** du présent appel à propositions.

Les sections suivantes de cet appel présentent donc uniquement un **résumé général** des priorités de chaque pays participant dans le cadre du NFF. Ces synthèses, ainsi que la description détaillée des priorités nationales pour le Cameroun et le Tchad figurant aux sections 4 et 5 de la stratégie (annexe D), visent à **guider les soumissionnaires** vers les principaux paramètres thématiques et géographiques encadrant le présent appel. L'annexe D situe également ces priorités dans leur **ancrage régional**, explique le **concept Nexus** et fournit des **orientations complémentaires** pour les candidats souhaitant développer des interventions **transfrontalières Cameroun-Tchad**.

Cameroun

Le Cameroun a identifié cinq priorités interdépendantes dans le cadre de l'approche Nexus – (1) Renforcement intégré des moyens d'existence de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (2) Services sociaux de base durables et inclusifs ; (3) La cohésion sociale et la consolidation de la paix et désarmement humanitaire ; (4) La résilience climatique et la gouvernance des ressources naturelles, et (5) Localisation et gouvernance inclusive.
S'appuyant sur ces piliers, la priorité nationale du Cameroun qui oriente le présent appel consiste à renforcer la résilience, la paix et l'inclusion communautaires. Cet objectif sera poursuivi à travers des actions intégrées favorisant les moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des services sociaux inclusifs et accessibles, la consolidation de la paix et le désarmement humanitaire, la résilience climatique, ainsi qu'une gouvernance participative des ressources naturelles et des institutions locales.

Une attention particulière est accordée aux dynamiques transfrontalières, avec un accent géographique sur la région de l'Extrême-Nord, y compris les zones difficiles d'accès.

Tchad

Au Tchad, les priorités du Fonds Nexus (NFF) — (1) le renforcement des services sociaux essentiels, (2) l'amélioration des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire, (3) la promotion de la cohésion sociale et de la participation communautaire, (4) l'appui à la gouvernance locale inclusive et à la légitimité institutionnelle, et (5) le renforcement de la résilience climatique et de la préparation aux risques de catastrophes — ont été validées dans les provinces du Lac et du Hadjer-Lamis, sous le leadership des autorités provinciales et avec l'appui du Bureau du Coordonnateur résident et du PNUD, qui coprésident la Task Force nationale Nexus.

Ces consultations ont réuni des représentants des services étatiques décentralisés, des collectivités locales, des organisations de la société civile, des ONG et des agences des Nations Unies. Les participants ont confirmé ces priorités nationales du Nexus tout en les adaptant aux contextes et dynamiques propres à chaque province.

Dans la province du Lac, les discussions ont mis en avant la nécessité de traduire le Nexus en actions concrètes répondant aux besoins des communautés touchées par les déplacements, tout en renforçant la coordination avec les autorités locales et provinciales existantes. Dans la province du Hadjer-Lamis, les échanges se sont concentrés sur les vulnérabilités liées au changement climatique, la pression sur les ressources naturelles et la mobilité pastorale, en appelant à des interventions combinant résilience climatique, préparation aux risques de catastrophes et gouvernance locale inclusive.

3. Critères d'éligibilité et de sélection

Afin de garantir la transparence, la qualité et l'alignement avec l'approche du Fonds Nexus (NFF), les exigences d'éligibilité et les critères d'évaluation suivants s'appliquent à l'ensemble des propositions soumises dans le cadre du présent appel.

Exigences d'éligibilité

Conformément aux orientations du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) - UNSDG guidance -, le présent appel est ouvert aux organisations opérant à travers le spectre **Humanitaire–Développement–Paix (HDP)**, y compris les agences des Nations Unies, les ONG internationales et les ONG nationales / organisations de la société civile (OSC)[2].

[2] Le terme « OSC » désigne des entités à but non lucratif telles que les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires de base, les organisations des peuples autochtones et les institutions académiques. Aux fins du présent appel à propositions, le terme « OSC » se réfère exclusivement aux organisations nationales. Les ONG internationales ne sont pas considérées comme des OSC nationales ou locales, bien qu'elles puissent participer à des consortiums en tant qu'entités distinctes.
S'agissant des Sociétés du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CR/CR) : bien qu'elles soient souvent considérées comme faisant partie de la société civile dans les cadres internationaux (y compris au sein de

L'éligibilité sera déterminée sur la base du **formulaire de demande d'informations (RFI)** et de la **note conceptuelle**, fournis respectivement aux **annexes A et B**.

Toutes les organisations éligibles doivent être dûment enregistrées dans leur pays d'activité pendant toute la durée du projet proposé[3] et justifier d'une expérience avérée dans la mise en œuvre de programmes en rapport avec leur domaine d'intervention proposé.

En outre, les ONG locales / organisations de la société civile (OSC) éligibles doivent justifier d'une expérience préalable de travail direct avec les communautés dans les zones cibles identifiées pour le Tchad et le Cameroun. Une présence locale effective, des relations de confiance avec les communautés et une expérience opérationnelle dans ces localités seront considérées comme essentielles pour garantir la pertinence contextuelle, la sensibilité aux conflits et une mise en œuvre efficace.

Les projets éligibles doivent être multisectoriels, démontrer une forte intégration des trois piliers du Nexus (humanitaire, développement, paix) et répondre aux priorités géographiques et thématiques présentées dans la section 2 et les sections 4 et 5 de l'annexe D. Les propositions doivent présenter une stratégie opérationnelle claire, chaque membre du consortium contribuant de manière complémentaire et non duplicative.

Afin de garantir une participation équitable et de faciliter la coordination, chaque organisation ne peut soumettre qu'une seule proposition par pays. Les propositions ne remplissant pas les critères d'éligibilité, reçues après la date limite ou ne respectant pas les modèles officiels seront exclues du processus d'examen.

Critères de sélection

Toutes les propositions éligibles feront l'objet d'une évaluation technique indépendante, conduite par le Comité technique indépendant d'examen (ITRC). Le processus de sélection se déroulera en deux étapes :

Étape 1 – Examen de l'appel à propositions :

l'IASC), elles présentent une nature distincte. Le Mouvement CR/CR dispose de mécanismes de financement propres et de canaux directs de soutien de la part des autorités publiques, conformément à son rôle auxiliaire dans le domaine humanitaire. En outre, le réseau CR/CR met l'accent sur la réponse humanitaire et les mécanismes d'urgence.
À l'inverse, le présent Fonds vise à renforcer les OSC nationales indépendantes — en particulier celles qui ne bénéficient pas de financements internationaux dédiés — et à promouvoir leur rôle dans les efforts de développement et de consolidation de la paix à moyen et long terme.

[3] Ce processus est communément appelé évaluation HACT (Harmonized Approach to Cash Transfers) et peut être réalisé par le PNUD ou accepté s'il a été conduit par d'autres agences des Nations Unies (UNFPA, UNICEF, ONU Femmes), à condition qu'il repose sur les mêmes normes.

Examen du formulaire de demande d'informations, évaluation des notes conceptuelles concises et des budgets indicatifs (modèles fournis en annexe). Cette étape est ouverte à tous les consortiums éligibles. Après confirmation de la pré-éligibilité sur la base des informations et de la documentation fournies, chaque note conceptuelle et budget fera l'objet d'une évaluation indépendante, suivie d'une réunion de consensus visant à consolider les observations et à finaliser la liste restreinte. Les propositions ne répondant pas aux exigences minimales — telles que l'utilisation des modèles requis, la démonstration de l'éligibilité géographique, la présence d'un partenaire national OSC éligible ou une intégration suffisante de l'approche Nexus HDP — ne seront pas évaluées.

Étape 2 – Examen des soumissions complètes :

Les consortiums présélectionnés seront officiellement invités à soumettre une soumission complète et détaillée en utilisant le modèle officiel d'appel à propositions du PNUD. Ces soumissions feront à nouveau l'objet d'une évaluation technique par le Comité Technique Indépendant d'Examen (ITRC), incluant l'analyse de la théorie du changement, du cadre de résultats détaillé, de l'analyse des risques, de la clarté budgétaire et de la durabilité. Les décisions finales d'octroi des subventions seront approuvées par l'instance de gouvernance régionale.

Afin d'encourager des soumissions pertinentes et adaptées au contexte, l'évaluation mettra l'accent sur la qualité globale, la faisabilité et la pertinence stratégique des propositions. Bien que des critères d'évaluation détaillés guident le processus d'examen, aucune pondération numérique fixe ne sera publiée, afin d'éviter les approches purement formelles de type « case à cocher » et de permettre une évaluation holistique. Les consortiums sont encouragés à présenter des approches innovantes et centrées sur les populations, répondant aux besoins identifiés et démontrant des résultats réalistes et durables.

Consortiums et partenariats complémentaires

Les soumissions doivent être présentées par un consortium de trois organisations partenaires spécialisés, comprenant au moins une OSC nationale enregistrée disposant d'une présence opérationnelle active dans les zones cibles mentionnées dans la section précédente. Afin de promouvoir le leadership local et la durabilité, les ONG locales et les communautés doivent être impliquées dès le départ dans la définition des orientations stratégiques et la conception du projet de consortium. Les idées de projet doivent donc être initiées et développées localement, avec et pour les acteurs des provinces et des régions.

Pour les initiatives transfrontalières, des exceptions pourront être accordées afin de permettre la participation d'un maximum de **quatre partenaires spécialisés**, à condition que l'élargissement du consortium soit clairement justifié, démontre une complémentarité réelle et s'aligne sur les critères stratégiques et opérationnels présentés au point 2 et à l'annexe D.

Les consortiums sont encouragés à soumettre des budgets réalistes et transparents, reflétant les antécédents opérationnels, les rôles et les capacités démontrées de chaque partenaire. Les allocations doivent être proportionnées à l'expertise et à la capacité d'absorption de chacun. Pour les partenaires locaux, les budgets doivent rester proportionnés à leur champ d'action opérationnel, avec un plafond maximum de 150 000 USD pour ce premier cycle. Dans le cadre du processus de diligence raisonnable, l'évaluation selon l'approche harmonisée des transferts en espèces (HACT) permettra de confirmer que les budgets proposés sont appropriés et alignés sur les capacités financières et programmatiques de tous les membres du consortium.

Toutes les ONG remplissant les critères d'éligibilité (comme indiqué ci-dessus) peuvent devenir membres d'un consortium et recevoir des fonds en tant que bénéficiaires directs de subventions. Les partenariats en dehors du consortium formel ne sont pas encouragés (par exemple, les bénéficiaires du NFF ne doivent pas accorder de sous-subventions à d'autres partenaires ou ONG), le consortium devant être conçu dès le départ pour intégrer l'ensemble des capacités nécessaires et complémentaires. Cela n'exclut toutefois pas la collaboration avec de petites entités locales éloignées, telles que des organisations émergentes dirigées par des réfugiés, lorsque cette coopération favorise la coopération transfrontalière, l'inclusivité ou l'innovation locale. Ces collaborations ne doivent toutefois pas impliquer de transferts financiers supplémentaires, et tous les fonds doivent être gérés exclusivement par les bénéficiaires directs.

Une fois présélectionnés, tous les membres du consortium qui ne sont pas encore reconnus comme partenaires évalués par le PNUD4 feront l'objet d'un processus de diligence raisonnable visant à confirmer leur conformité aux normes financières et programmatiques du PNUD et leur éligibilité au financement du NFF5. Ce processus comprend une évaluation financière selon l'approche HACT, une évaluation des capacités de partenariat, ainsi que la soumission complète à l'appel à propositions. Les exigences complètes en matière de diligence raisonnable financière seront présentées et expliquées lors de sessions d'information dédiées avant la publication du présent appel. En outre, le Secrétariat assurera un appui technique continu aux OSC tout au long de la période de soumission.

[4] Dans le contexte du PNUD, un partenaire évalué désigne un partenaire de mise en œuvre ayant complété le processus formel d'évaluation des capacités du PNUD, décrit ultérieurement.

[5] Ce processus est communément appelé évaluation HACT (Harmonized Approach to Cash Transfers) et peut être réalisé par le PNUD ou accepté s'il a été mené par d'autres agences des Nations Unies (UNFPA, UNICEF, ONU Femmes), à condition qu'il repose sur les mêmes standards.

Critères de sélection

Les soumissions seront évaluées de manière globale selon les éléments essentiels suivants :

- Lien obligatoire : chaque soumission doit démontrer son alignement avec la Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience (SR-SRR) des zones affectées par Boko Haram dans le bassin du lac Tchad. Version française disponible ici : https://cblt.org/download/sr-srr-2-0/. Les propositions ne faisant pas référence à ce cadre seront jugées non éligibles.
- Pertinence stratégique élargie : au-delà de la SR-SRR, le comité d'examen évaluera la pertinence globale de chaque proposition, la clarté du diagnostic, ainsi que son alignement avec les priorités Nexus nationales, les zones géographiques ciblées et d'autres cadres régionaux ou mondiaux pertinents.
- Solidité technique et faisabilité : théorie du changement et cadre de résultats clairs, alignés sur la SR-SRR ou le Fonds spécial multipartenaire[6], avec des objectifs SMART, des résultats réalistes et un calendrier réalisable.
- Impact catalytique et innovation : intégration des trois piliers du Nexus HDP, potentiel de mise à l'échelle, de réplication ou de mobilisation de financements ou de changements politiques supplémentaires.
- Genre, protection et inclusion : intégration explicite de l'égalité des genres, de la protection, de la participation significative des groupes vulnérables, et conformité aux normes du marqueur genre du PNUD.
- Capacité du consortium et engagement local : répartition complémentaire des rôles entre partenaires, antécédents solides, et plans clairs de redevabilité et de communication.
- Rapport coût-efficacité et durabilité : clarté budgétaire, efficience des coûts, stratégies de pérennisation et mesures de sauvegarde environnementale.
- Considérations transversales : alignement sur les approches respectueuses du climat, les droits humains, les principes humanitaires, le principe du "Do No Harm" et la réduction des risques de protection.
- Conformité et format : respect des modèles officiels et des directives de soumission, y compris la structure, la présentation et les annexes requises.

[6] Toutes les soumissions doivent démontrer un alignement clair avec la Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience (SR-SRR), ainsi qu'avec la théorie du changement du Fonds spécial multipartenaire (SMDF), qui vise à s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs de conflit à travers des interventions intégrées, localement portées et adaptées au contexte. Les candidats doivent montrer en quoi les activités proposées contribuent à rétablir la sécurité et les services de base, à revitaliser les économies locales et à renforcer la gouvernance ainsi que la cohésion sociale.

4. Guide de candidature

Cette section présente les paramètres financiers, les limites de durée des projets et les exigences de format que chaque consortium doit respecter lors de la préparation de sa Demande d'informations, de sa Note conceptuelle et de ses modèles budgétaires — et, s'il est présélectionné, de sa Proposition complète. Un tableau comparatif complet entre la Note conceptuelle et la Proposition complète est disponible à l'annexe C.

Paramètres financiers

L'appel à propositions en cours est lancé sur la base d'une enveloppe financière globale estimée à environ 5,8 millions USD pour le présent cycle. Le montant final disponible pour les subventions de projets dépendra du nombre, de la qualité et de la portée des propositions reçues, ainsi que de considérations administratives et programmatiques.

Chaque consortium peut solliciter un montant minimum de 1 000 000 USD et jusqu'à un maximum de 2 900 000 USD pour la durée totale du projet. Pour tout consortium composé exclusivement d'organisations nationales, le montant total demandé devra se situer entre 250 000 et 450 000 USD. Les budgets doivent être soumis en dollars américains, et les frais généraux ne doivent pas dépasser 8 % des coûts directs éligibles.

Toutes les décisions de financement seront soumises à une évaluation financière selon l'Approche harmonisée des transferts de fonds (HACT), ainsi qu'à une évaluation des capacités partenariales, afin de déterminer le plafond financier approprié et les mesures d'atténuation des risques propres à chaque candidat.

Dans le cadre de ce premier cycle, les allocations destinées aux partenaires locaux ne devraient pas dépasser un plafond indicatif de 150 000 USD. Les propositions devront néanmoins démontrer comment ces partenariats renforceront le leadership local et la durabilité.

Il est par ailleurs attendu que les partenaires internationaux ou de plus grande envergure au sein du consortium soutiennent activement le renforcement institutionnel et technique de leurs homologues nationaux — notamment par des actions de mentorat, de mise en œuvre conjointe et de formations ciblées en gestion financière, conformité ou suivi des résultats — afin de permettre une augmentation progressive des ressources gérées localement au fil du temps.

Les membres de consortium les plus importants, en particulier les acteurs internationaux, sont encouragés à collaborer étroitement avec leurs partenaires locaux pour renforcer leurs capacités administratives, financières et programmatiques, favorisant ainsi une répartition budgétaire plus équitable et un leadership local accru lors des cycles futurs.

Durée du projet

Les projets financés dans le cadre du présent appel pourront s'étendre sur une période maximale de 24 mois à compter de la date de signature de la subvention.

Les propositions prévoyant une période de mise en œuvre plus courte sont acceptables, mais doivent comporter une justification claire expliquant pourquoi un calendrier condensé est réalisable et comment le consortium parviendra néanmoins à des résultats durables.

Modalités de soumission

Tous les candidats doivent utiliser les modèles officiels fournis dans le paquet d'appel à propositions :

- Formulaire de demande d'informations (*Annexe A*)
- Note conceptuelle – modèle Word (*Annexe B*) : maximum 4 000 mots, rédigée dans une police et une taille standard, avec des marges normales.
- Budget indicatif – modèle Excel séparé (*Annexe C*) : une feuille de calcul par consortium, correspondant aux lignes budgétaires de la note narrative.

Les documents dépassant la limite de mots ou soumis après la date limite seront déclarés inéligibles sans examen.

5. Calendrier global

Phase	Weeks	Dates	What happens
Publication de l'Appel à propositions du Fonds Nexus (NFF)	Semaine 0	15 Oct 2025	Le Secrétariat publie en ligne le paquet du CfP (guide, modèles, échéances) et diffuse l'information par e-mail et sur les réseaux sociaux.
Réunion d'information régionale à l'intention des acteurs régionaux	Semaine 0	à confirmer	Session régionale hybride (en ligne et en présentiel), puis briefings nationaux au Tchad et au Cameroun ; diffusion des orientations sur la vérification diligente.
Briefings nationaux	Semaine 1	Briefings nationaux (21–23 octobre 2025) et session HACT.	Présentation de l'appel par le Secrétariat du Fonds Nexus (NFF) aux parties prenantes nationales (ONU, OSC, ONG, gouvernement), suivie d'un briefing HACT en ligne.
Fenêtre de soumission de l'Appel à propositions (CfP)	Semaines 1–5	Clôture le 23 novembre 2025 (à minuit, heure de Dakar)	Les consortiums soumettent leur dossier de candidature, comprenant la note conceptuelle et le budget indicatif.
Examen et présélection	Semaines 5–7	5 Dec 2025	Examen des candidatures par le Comité Technique Indépendant d'Examen (ITRC), avec évaluation finale et recommandation des consortiums présélectionnés.
Examen par le Comité de pilotage	Semaine 8	8–12 Dec 2025	Le Comité de pilotage examine les recommandations du Comité Technique Indépendant d'Examen (ITRC) et partage ses observations par e-mail. Le Secrétariat du Fonds Nexus (NFF) transmet également le classement des propositions, la note explicative de l'ITRC, ainsi que les informations relatives au processus de sélection, afin de garantir une procédure transparente et équitable.
Approbation par le Comité de pilotage	Semaine 9	15 Dec 2025	Le Comité de pilotage approuve la liste restreinte. Le Secrétariat informe les consortiums présélectionnés ainsi que ceux dont les candidatures n'ont pas été retenues.

Phase de proposition complète	Semaines 9–15	15 Dec 2025 → 30 Jan 2026	Les consortiums présélectionnés préparent leurs propositions complètes conformément au format d'appel à propositions du PNUD, incluant le cadre logique, l'analyse des risques et le budget.
Vérification diligente financière (en parallèle)	Semaines 9–15	16 Dec 2025 → 30 Jan 2026	Vérifications HACT / évaluations de la capacité financière des partenaires OSC.
Examen Technique (ITRC)	Semaines 16–17	1–13 Fev 2026	Le Comité Technique Indépendant d'Examen (ITRC) évalue et note les propositions.
Examen et approbation par le Comité de pilotage	Semaines 18–19	16–23 Fev 2026	Examen en ligne par le Comité de pilotage des décisions finales de l'ITRC : 16–20 février. Approbation finale lors d'une réunion en ligne : 23 février.
Signature des contrats et lancement	Semaines 20–25	Mars–Avril 2026	Les accords de subvention sont signés ; des ateliers de démarrage permettent de finaliser les plans de travail, les modalités de rapportage et les matrices de risques.
Période de mise en œuvre	—	24 mois	Mise en œuvre du projet. Une prolongation sans coût supplémentaire peut être accordée, sous réserve d'une justification appropriée.

6. Assistance et contact

Pour toute information complémentaire, clarification ou assistance technique, les candidats sont invités à contacter le Secrétariat régional du Fonds Nexus (NFF) basé à Dakar. Contact du Secrétariat régional du NFF : secretariat.nff@undp.org

Les formulaires de Demande d'informations (Annexe A), de Note conceptuelle (Annexe B) et le Budget préliminaire (Annexe C) doivent être envoyés à l'adresse suivante : secretariat.nff@undp.org

Date limite de soumission : 23 novembre 2025

7. Annexes

- **A.** Modèle de Demande d'informations
- **B.** Modèle de Note conceptuelle
- **C.** Modèle de Budget préliminaire **–** fourni séparément en format Excel
- **D.** Stratégie pour le premier cycle de financement du Fonds Nexus (NFF).

Annexe A :

DEMANDE D'INFORMATIONS ÉMANANT D'OSC / ONGs

1. OBJECTIF

Il s'agit d'une Demande d'informations (RFI) adressée aux organisations de la société civile (OSC) et/ou organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales, en vue d'un partenariat potentiel avec le PNUD pour la mise en œuvre de résultats de projets de développement nécessitant une expertise et une expérience dans les domaines décrits à la section 2 – Contexte opérationnel et priorités géographiques du présent document.

2. Informations requises

Les OSC/ONG intéressées sont invitées à remplir le questionnaire ci-dessous, en joignant tous les documents justificatifs demandés lorsqu'ils sont spécifiquement requis. Si vous êtes une ONG internationale, veuillez fournir les informations et documents relatifs à vos permis et licences attestant de votre présence locale dans le pays.
Veuillez noter que **les pièces jointes doivent appuyer chaque réponse apportée aux questions**. Toutes les questions doivent être répondues directement et clairement. Les informations non pertinentes ou ne répondant pas directement aux questions risquent de limiter la capacité du PNUD à évaluer positivement la conformité de l'OSC/ONG avec les exigences du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Toutes les OSC/ONG dont les informations seront jugées conformes aux besoins des programmes du PNUD recevront un questionnaire complémentaire, permettant au PNUD d'effectuer une évaluation des capacités.

Thème	Domaines d'examen / Documents justificatifs	Réponse
1. Organisations proscrites	*1. L'OSC/ONG figure-t-elle sur la liste des organisations proscrites des Nations Unies, sur la liste des fournisseurs sanctionnés du PNUD, ou a-t-elle été mise en accusation par la Cour pénale internationale ou par une juridiction nationale ?* *2. L'OSC/ONG est-elle interdite par une autre institution ou un gouvernement ?* *Si oui, veuillez fournir des informations sur l'institution ou le gouvernement concerné, ainsi que les motifs de cette interdiction.*	
2. Statut juridique et compte bancaire	*1. L'OSC/ONG dispose-t-elle de la capacité juridique pour opérer dans le pays du programme du PNUD et respecte-t-elle les exigences légales nationales relatives à l'enregistrement et au fonctionnement des ONG/OSC ?* *Veuillez fournir des copies de tous les documents pertinents attestant de la légalité de ses opérations.* *2. L'OSC/ONG dispose-t-elle d'un compte bancaire ?* *(Veuillez soumettre un justificatif indiquant la date la plus récente)*	
3. Certification / Accréditation	*L'OSC/ONG est-elle certifiée conformément à des normes internationales ou locales (par exemple, ISO), notamment dans les domaines suivants :* ● *Leadership et compétences managériales* ● *Gestion de projet* ● *Gestion financière* ● *Normes et procédures organisationnelles* ● *Autres.*	
4. Date de création et profil organisationnel	*1. À quelle date l'OSC/ONG a-t-elle été créée ?* *2. Comment l'OSC/ONG a-t-elle évolué depuis sa création ? (maximum deux paragraphes)* *3. Quels sont vos principaux donateurs ou partenaires ?* *4. Veuillez fournir la liste de toutes les entités avec lesquelles l'OSC/ONG peut avoir un lien ou une affiliation.*	

	5. *Dans combien de villes, provinces, régions ou pays avez-vous la capacité d'opérer ? Veuillez fournir une liste complète et indiquer la taille des bureaux à chaque emplacement.*	
5. Mandat et bénéficiaires	1. *Quelle est la principale mission de plaidoyer ou la raison d'être de l'OSC/ONG ?* 2. *Quel est le mandat, la vision et la mission de l'OSC/ONG ? (maximum deux paragraphes)* 3. *L'OSC/ONG est-elle officiellement désignée pour représenter un groupe ou une catégorie spécifique de bénéficiaires ?*	
6. Domaines d'expertise	1. *DL'OSC/ONG possède-t-elle une expertise dans l'un des domaines clés identifiés plus haut dans la présente demande d'informations (RFI) ?* 2. *Dans quels autres domaines d'expertise l'OSC/ONG intervient-elle ?*	
7. Situation financière et durabilité	1. Quel a été le volume financier total exécuté par l'OSC/ONG au cours des deux dernières années ? Veuillez fournir les états financiers audités des deux dernières années. Si ces états financiers ne sont pas disponibles, veuillez expliquer pourquoi il n'est pas possible de les obtenir. 2. Quel est le flux financier réel et prévisionnel de l'OSC/ONG pour l'année en cours et l'année suivante ? 3. Veuillez fournir une liste des projets menés au cours des deux dernières années, en précisant pour chacun : la description, la durée, le lieu et le budget, en les classant du plus élevé au plus faible.	
8. Transparence publique	1. *Quels sont les documents rendus publics par l'OSC/ONG ?* 2. *Comment ces documents peuvent-ils être consultés ?* *(Veuillez fournir les liens d'accès s'ils sont disponibles en ligne.)*	
9. Consortium	1. *D Disposez-vous de la **capacité nécessaire pour gérer un consortium** ?* 2. *Gérez-vous actuellement, ou avez-vous déjà géré ou participé à un consortium ?* *Si oui, veuillez fournir la **liste de tous les consortiums**, en précisant pour chacun :*	

	*– les **partenaires membres**,* *– le **rôle de votre organisation** au sein du consortium,* *– et le **budget total** concerné.* *3. Avez-vous une alliance formelle avec d'autres OSC/ONG ?* *Si oui, veuillez les identifier et fournir des détails à leur sujet.*	

3. DATE DE CLÔTURE

Le **formulaire RFI dûment complété**, accompagné des **pièces justificatives requises**, doit être soumis à l'adresse suivante :
secretariat.nff@undp.org au plus tard le 23 novembre 2025.

Annexe B:

Note conceptuelle – Fonds Nexus (Nexus Funding Facility)

Octobre 2025 | Secrétariat régional du Fonds Nexus (NFF) – Nexus Funding Facility (NFF)

1. Informations de base sur le projet

Titre du projet :
Organisation chef de file :
Point focal (nom, e-mail, téléphone) :
Membres du consortium : (Lister chaque organisation avec le nom et les coordonnées de son point focal)
Pays / Région de mise en œuvre :
Composante transfrontalière (le cas échéant) :
Budget total demandé (USD) :
Durée proposée du projet (en mois) :
Autres financements obtenus pour ce projet : (Indiquer le montant et la source si d'autres fonds ont été sécurisés)
Date du dernier HACT ou micro-évaluation par les agences des Nations Unies : (laisser vide si non applicable)

2. Structure du consortium (≈200 mots)

- *Rôles et avantages comparatifs de chaque partenaire (au moins une OSC nationale est requise)*
- *Collaboration existante ou initiatives conjointes*
- *Un organigramme peut être annexé*
- *Certificat d'enregistrement national pour tous les partenaires*
- *Preuves de l'expertise opérationnelle et des réalisations avérées dans le domaine d'intervention HDP proposé*
- *Partenariats prévus avec d'autres acteurs locaux. Remarque **:** Les frais généraux ne doivent pas être appliqués aux fonds transférés à des partenaires additionnels.*

3. Contexte et justification (≈ 300 mots)

Fournir un aperçu succinct du contexte conflictuel, sécuritaire, politique et socio-économique de la zone cible, en précisant clairement les principaux défis que le projet

entend relever. Cette section doit rester concise et se concentrer sur les faits les plus pertinents ; une analyse détaillée pourra être jointe en annexe.

- **Aperçu du contexte :** En quelques phrases, résumez les principales dynamiques de conflit, les risques sécuritaires, les facteurs de gouvernance et politiques, ainsi que les tendances socio-économiques affectant la zone d'intervention. Mettez en évidence les dimensions transfrontalières, les mouvements de déplacement et les pressions environnementales ou climatiques influençant directement les besoins et vulnérabilités.
- **Défis prioritaires :** Identifiez les 2 à 3 principaux problèmes que le projet abordera, en expliquant pourquoi ils sont essentiels pour le ou les groupes cibles, et en quoi ils sont alignés sur les priorités approuvées du Fonds Nexus (NFF).
- **Analyse des besoins :** Indiquez si une évaluation spécifique des besoins existe pour ce projet (annexe maximale de 4 000 mots). Fournissez un bref résumé de ses principales conclusions, notamment :
    - les besoins majeurs des groupes cibles et les obstacles à leur participation (selon le sexe et l'âge) ;
    - les capacités existantes et les lacunes en matière de services ;
    - la méthode utilisée pour établir les données de référence et les chiffres des bénéficiaires ;
    - les références aux évaluations existantes ou conjointes utilisées.
- **Consultation avec les autorités locales :** Expliquez la manière dont les autorités administratives locales des zones cibles, ainsi que les autres parties prenantes concernées, ont été consultées pour valider les besoins identifiés et garantir la cohérence avec les priorités locales.

4. Objectifs et cadre préliminaire de suivi, évaluation et apprentissage (≈ 200 mots)

Définir ce que le projet vise à atteindre et la manière dont le changement sera suivi. Inclure:

- ***Objectifs SMART et portée :*** *Présentez deux objectifs clairs et mesurables, accompagnés des principales activités prévues et de la zone géographique ciblée.*
- ***Suivi, évaluation et apprentissage (MEL) :*** *Identifiez les groupes cibles principaux et énumérez trois indicateurs clés permettant de mesurer les progrès et les résultats attendus.*

5. Alignement stratégique (≈ 300 mots)

Démontrer comment l'intervention proposée s'aligne sur les principaux cadres stratégiques guidant l'action dans le Bassin du lac Tchad, en ne mentionnant que ceux qui influencent directement la conception du projet.

Référence obligatoire : Chaque proposition doit être pleinement alignée sur la Stratégie régionale pour la stabilisation, le relèvement et la résilience des zones affectées par Boko Haram dans la région du Bassin du lac Tchad (SR-SRR) et, le cas échéant, sur les Plans d'action territoriaux (PAT) pertinents qui en découlent.

Ce lien doit être clairement explicité dans la proposition. Le cadre de résultats de la SR-SRR est disponible dans l'Annexe 4 (pages 59–63) du document de stratégie.[7]

Cadres complémentaires (le cas échéant) :

- *Agenda d'action sur le déplacement interne*
- *Aperçu des besoins humanitaires (HNO) et Plan de réponse humanitaire (HRP) du pays ou de la zone ciblée*
- *Analyse commune de pays (CCA) et Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF)*
- *Stratégies nationales de nexus, de résilience ou de stabilisation officiellement approuvées par le gouvernement*

***Justification** : Expliquer clairement comment l'intervention contribue aux objectifs et cibles de ces cadres. Mettre en évidence les complémentarités avec les initiatives en cours ou prévues par le gouvernement, les acteurs humanitaires et du développement, et décrire comment le projet permettra de combler les lacunes existantes plutôt que de dupliquer les efforts.*

[7] https://cblt.org/download/rs-srr-2-0/REGIONAL STRATEGY

6. Cadre de résultats de haut niveau (≈ 300 mots)

A Les candidats doivent présenter un cadre de résultats ***simplifié, axé sur les résultats (outcomes)****, qui établit un lien clair entre les changements visés, les produits mesurables (outputs) et les indicateurs correspondants.*
Ce cadre doit rester concis, en se concentrant sur ce que le projet vise à accomplir et sur la manière dont les progrès seront mesurés. ***Un exemple illustratif est présenté ci-dessous dans la ligne correspondant au Résultat 2.1.***

Impact visé *(Un changement global auquel le projet cherche à contribuer — à long terme et au-delà de sa portée directe.)*
Résultat attendu *(Changement spécifique à moyen terme que le projet vise à atteindre pendant sa période de mise en œuvre.)*
Indicateurs de résultat, y compris les valeurs de référence et les cibles : *(Les indicateurs doivent être alignés sur la SR-SRR ; indiquez pour chacun les valeurs de référence et les cibles à atteindre.)*
Titre du projet:

Résultat attendu	Indicateurs de produits	Valeur de référence (Année 0)	Cible – Année 1	Cible – Année 2	Cible finale	Source des données	Méthodes de collecte des données et risques	Hypothèses
Résultat 1	1.1 [Indiquer le premier indicateur de produit]							
	1.2 [Indiquer le deuxième indicateur de produit]							
	1.3 [...]							
2.1 Par exemple :	*2.1 Nombre de ménages ayant*	*0*	*250*	*500*	*750*	*Registres de formation*	*Visites de suivi trimestrielles ;*	*Les régimes de précipitations*

Renforcement des moyens de subsistance et de la résilience économique des ménages vulnérables	*adopté des techniques agricoles améliorées*					*des agriculteur, rapports de suivi sur le terrain*	*risque de surestimation par les participants*	*demeurent conformes aux normes saisonnières ; absence d'invasions majeures de ravageurs*
	2.2 [...]							
	2.3 [...]							

7. Théorie du changement (≈ 200 mots)

Expliquer comment le projet conduira au changement souhaité.

- *Présenter une narration décrivant la logique de cause à effet, reliant les activités aux produits, résultats et impact visés.*
- *Identifier les principales hypothèses et les risques susceptibles d'influencer la mise en œuvre ou les résultats attendus.*
- *(Optionnel) Joindre un schéma simplifié illustrant la chaîne de résultats.*
- *Un exemple est disponible dans la Stratégie régionale ajustée pour la stabilisation, le relèvement et la résilience (2025–2030), accessible à l'adresse suivante: https://cblt.org/download/rs-srr-2-0/*

8. Activités et plan de mise en œuvre (≈ 300 mots)

Présenter une vue d'ensemble de la mise en œuvre du projet.
S'inspirer de l'exemple fourni sous le Produit 1 pour structurer cette section.

Produit	Activités clés / Étapes clés	Partie responsable	Planification temporelle/Période (par trimestre ou par année)
Par exemple : Produit 1 :	*Lancer la mobilisation communautaire*	*Partenaire OSC (Organisation de la société civile)*	*T1–T2, Année 1*
	Mettre en œuvre à titre pilote des activités de soutien aux moyens de subsistance		
Produit 2			

9. Gestion des risques (≈ 200 mots)

Pour la **phase de note conceptuelle**, les candidats doivent identifier brièvement jusqu'à cinq risques majeurs susceptibles d'affecter la mise en œuvre du projet ou ses résultats.

Ces risques peuvent être de nature opérationnelle, réputationnelle, politique, financière, administrative, ou appartenir à d'autres catégories pertinentes.

Pour chaque risque, fournir une brève description de ses implications potentielles, de sa probabilité et de son impact, ainsi que des mesures d'atténuation proposées. À ce stade, une présentation synthétique est suffisante ; une analyse plus détaillée sera demandée si la proposition est présélectionnée pour la phase de proposition complète.

Catégorie de risque	Description du risque	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation	Mécanisme de suivi
Par exemple : Opérationnel	*Par exemple : Restrictions d'accès dues à l'insécurité*	*Élevée / Moyenne / Faible*	*Élevée / Moyenne / Faible*	*Expliquer les mesures*	*Proposer un mécanisme*
Par exemple : Financier / Administratif					

10. Impact catalytique HDP (≈ 300 mots)

Expliquer en quoi ce projet est particulièrement innovant dans le contexte donné. Inclure:

- *Des exemples de résultats intégrés liant les dimensions paix – développement – action humanitaire.*
- *Les éléments innovants ou les pratiques adaptatives qui remettent en question les approches traditionnelles.*
- *Le potentiel de réplication, d'influence sur les politiques publiques ou de levier de financement.*
- *Une explication sur la manière dont les considérations liées à la paix contribuent à la prévention des conflits, au renforcement de la cohésion sociale ou aux efforts de consolidation de la paix au niveau local.*

11. Genre (≈ 200 mots)

E Expliquer comment les principes de réactivité au genre et d'équité sont intégrés dans la conception et la mise en œuvre du projet, et indiquer le Marqueur Genre du PNUD prévu (GEN 0–3)[8] pour chaque produit.

[8] Conformément aux lignes directrices institutionnelles du PNUD et à l'agenda Femmes, Paix et Sécurité, les propositions et les budgets doivent être sensibles au genre.
Au moins 70 % du budget doivent être consacrés à des activités classées Marqueur Genre 2 ou 3, dont 15 % spécifiquement à des activités Marqueur Genre 3.

Considérer : :

- *Quels sont les obstacles spécifiques liés au genre dans la zone cible ?*
- *Comment le projet garantira-t-il la participation significative des femmes et des filles à la planification, à la mise en œuvre et à l'accès aux bénéfices ?*
- *Quelles mesures seront mises en place pour atténuer les risques de violences basées sur le genre (VBG) ?*

12. Protection (≈ 200 mots)

Expliquer comment le projet identifie et atténue les risques de protection, applique le principe de "ne pas nuire" et renforce la sécurité ainsi que la dignité des populations affectées.

Considérer :

- *Quels sont les principaux risques de protection dans la zone d'intervention proposée (par exemple : VBG, protection de l'enfance, mines terrestres) ?*
- *Quelles mesures seront mises en œuvre pour prévenir les atteintes et garantir un accès sûr et inclusif aux services ?*
- *Le projet comprendra-t-il des mécanismes de plainte et de retour d'information, ou des points focaux de protection ?*

13. *Inclusion et redevabilité communautaire (≈ 200 mots)*

Décrire comment le projet garantit une participation significative, un accès équitable et une redevabilité envers tous les groupes affectés.
Considérer :

- *Identifier les principaux groupes vulnérables dans la zone cible.*
- *Décrire comment ces groupes seront impliqués dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des activités.*
- *Présenter les outils tels que les mécanismes de plainte et de retour d'information.*
- *Expliquer comment les données seront désagrégées (par exemple selon le sexe, l'âge, le handicap, le statut de déplacement) et comment les résultats seront utilisés pour adapter la programmation.*

14. Note explicative du budget (≈ 300 mots)

P Fournir un aperçu global des coûts correspondant au budget présenté en Annexe 2 :

- *Résumé des allocations sensibles au genre (≥70 % GEN 2/3 ; ≥15 % GEN 3).*
- *Répartition des coûts par partenaire et par produit, en mettant en évidence les principaux postes de dépense.*

15. Communication et gestion des connaissances (≈ 200 mots)

Présenter la manière dont le projet assurera le partage des connaissances et la visibilité.

Inclure :

- *Les plans de capitalisation et de diffusion des enseignements tirés.*
- *Les activités de communication prévues avec les parties prenantes et les bailleurs de fonds.*
- *Les produits de communication envisagés.*

16. Marqueur climat (≈ 200 mots)

Expliquer brièvement comment le projet prend en compte les risques climatiques, contribue à l'adaptation et/ou à l'atténuation, et intègre les considérations climatiques dans sa conception, sa mise en œuvre et son suivi.

17. Stratégie de sortie / Durabilité (≈ 200 mots)

Expliquer comment les résultats perdureront au-delà de la période de financement.

Inclure :

- *Les stratégies de transfert et de transition.*
- *Le renforcement des capacités institutionnelles des organisations et des communautés.*
- *Les liens avec les processus nationaux ou régionaux en cours.*
- *Les mesures d'atténuation des risques pour la phase post-projet, afin de répondre aux défis potentiels liés au maintien des résultats après la fin du financement.*

Annexe D :
Stratégie – 1er tour de financement du Nexus Funding Facility (NFF)
Cameroun & Tchad

Document stratégique consolidé fondé sur les priorités nationales et leur contribution à la Stratégie Régionale de Stabilisation, de Relèvement et de Résilience (RS SRR) de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)

1. Introduction – Pourquoi ce document

Ce document stratégique poursuit quatre objectifs : 1) présenter les priorités nationales identifiées au Cameroun et au Tchad ; 2) montrer comment ces priorités s'articulent avec la Stratégie Régionale de Stabilisation, de Relèvement et de Résilience (RS SRR) du CBLT ; 3) identifier les opportunités de programmation transfrontalière entre le Cameroun et le Tchad ; 4) servir de base au premier appel à propositions du Nexus Funding Facility. Ainsi, le document se veut à la fois descriptif et prospectif, offrant un cadre de cohérence pour les acteurs nationaux et régionaux.

Au Cameroun comme au Tchad, des processus distincts ont été conduits **sous le leadership des autorités nationales**, avec l'appui des **bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies**. Ces processus ont mobilisé les **Task Forces Nexus nationales (NNTF)**, plateformes multi-acteurs rassemblant les ministères compétents, les agences onusiennes, les partenaires techniques et financiers ainsi que la société civile. Chacun de ces processus a permis d'identifier un ensemble de **priorités Nexus nationales**, qui sont reprises et consolidées dans le présent document.

Ces priorités ont reçu une **approbation de principe** dans chaque pays et ont ensuite été examinées par le **Conseil régional du NFF**, réuni pour la première fois le **4 juin 2025 à N'Djamena (Tchad)**. Cette réunion, organisée en format hybride, a rassemblé les gouvernements des pays riverains du lac Tchad, les Nations Unies, la Commission de l'Union africaine, ainsi que les principaux partenaires techniques et financiers (Allemagne, Suède, Royaume-Uni, Banque africaine de développement, Pays-Bas). Elle a été **co-présidée par François Batalingaya, Coordonnateur résident des Nations Unies au Tchad, et par l'Ambassadeur Mamman Nuhu, Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT)**.

Au terme de ses délibérations, le Conseil régional a :

- confirmé la pertinence des priorités soumises par le Cameroun et le Tchad,
- décidé de lancer un **appel à propositions** sur cette base,
- et mandaté le **Secrétariat régional du NFF** – composé du PNUD, du HCR, du Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) et de la CBLT – pour préparer un document stratégique consolidant ces priorités et explicitant leurs complémentarités.

Le présent document répond à ce mandat. Il :

- présente les **priorités nationales** telles qu'élaborées dans chaque pays sous la conduite des autorités et validées par les plateformes Nexus ;
- montre comment ces priorités contribuent à la fois aux **objectifs nationaux de stabilisation et de développement** et aux **dynamiques régionales** ;
- identifie les **opportunités de programmation transfrontalière** entre le Cameroun et le Tchad, compte tenu de la continuité géographique et sociale de leurs zones ciblées ;
- et illustre la contribution de l'ensemble à la **Stratégie régionale de stabilisation, de relèvement et de résilience (RS SRR)** de la CBLT.

Ainsi, ce document constitue la **traduction stratégique du mandat confié par le Conseil régional du NFF**, et servira de référence pour le premier appel à propositions au Cameroun et au Tchad.

2. Le Nexus Funding Facility et l'esprit Nexus

Le **Nexus Funding Facility (NFF)** est un produit du **Special Multi-Partner Delivery Fund (SMDF)**. Selon le document de projet qui l'a institué, le NFF est conçu comme un **instrument catalytique** permettant d'opérationnaliser l'approche **humanitaire-développement-paix (HDP Nexus)**. Il vise à combler les lacunes des instruments traditionnels en finançant des interventions intégrées, souples et ciblées dans des contextes fragiles, de manière à démontrer que l'action collective peut simultanément **répondre aux urgences, s'attaquer aux causes structurelles et renforcer la paix**.

Le document du projet souligne trois caractéristiques distinctives du NFF :

1. **Souplesse** – capacité de déployer des financements rapides dans des contextes changeants.
2. **Caractère catalytique** – effet levier pour mobiliser d'autres bailleurs autour d'une programmation intégrée.
3. **Ancrage multi-niveaux** – priorités fixées au niveau national (via les Task Forces Nexus) et cohérence assurée au niveau régional à travers la **Stratégie régionale de**

stabilisation, de relèvement et de résilience (SR SRR) de la **Commission du bassin du lac Tchad (CBLT)**.

Un consensus international sur l'approche Nexus

L'approche Nexus s'inscrit dans un mouvement global.

- Le **Sommet mondial humanitaire (2016)** avait déjà mis en garde contre la fragmentation des réponses et recommandé d'« aller au-delà des silos ».
- L'**Agenda pour l'humanité** et la réforme du système du Coordonnateur résident des Nations Unies ont institutionnalisé cette orientation.
- Le **Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE** a adopté en 2019 ses recommandations opérationnelles sur le Nexus, qui insistent sur la coordination, la complémentarité et la cohérence des interventions. Référence : OCDE/CAD – *Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix*. Disponible sur : https://legalinstruments.oecd.org/public/doc/643/643.fr.pdf

La vision des bailleurs et des partenaires

Plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux ont intégré le Nexus dans leurs politiques:

- **Allemagne** : ses lignes directrices de politique étrangère de 2017 (*Krisen verhindern, Konflikte bewältigen, Frieden fördern : krisen-verhindern-data.pdf*) posent que la prévention et la résilience exigent une action simultanée dans les dimensions humanitaire, développement et sécurité. Depuis 2022, l'Allemagne a aussi précisé dans sa stratégie de coopération au développement que le Nexus doit être un principe transversal.
- **Royaume-Uni (FCDO)** : dans ses *Integrated Review* (2021) - The Integrated Review 2021 - GOV.UK - et documents de coopération, le FCDO a mis en avant la nécessité de lier développement, diplomatie et réponse humanitaire pour accroître la résilience dans des zones fragiles comme le Sahel et le bassin du lac Tchad.
- **Pays-Bas** : à travers leur politique de « Leading from the Front » (2018-2022), ils ont insisté sur le soutien aux acteurs locaux et aux ONG nationales dans les contextes fragiles, en utilisant le Nexus pour faire levier sur la paix et la sécurité humaine.
- **Suède** : la stratégie de coopération internationale suédoise (2016–2022) a mis l'accent sur l'intégration des dimensions humanitaire, développement et paix, avec un accent fort sur le genre et l'égalité.

- **Union européenne** : la Communication conjointe UE/SEAE de 2017 (*Resilience, Development and Security in Fragile and Conflict-Affected States*) a fait du Nexus un pilier de son action extérieure, appliqué notamment au Sahel et à la Corne de l'Afrique.

L'esprit Nexus dans la pratique – Exemples multi-acteurs

Des expériences internationales montrent comment l'approche Nexus a été appliquée avec succès :

- **Somalie** : dans les zones reprises à Al-Shabaab, l'**OCHA**, l'**UNICEF**, l'**IOM** et des ONG locales ont coordonné avec le gouvernement somalien la réhabilitation de services de base, la mise en place d'administrations provisoires et des programmes de relance économique. Cette approche intégrée a réduit la dépendance à l'aide humanitaire et renforcé la légitimité des institutions locales.
- **Irak** : le *Funding Facility for Stabilization (FFS)*, mis en œuvre par le **PNUD** en partenariat étroit avec le **HCR**, l'**OCHA** et de nombreuses ONG locales, a permis la réouverture de plus de 1 600 infrastructures essentielles et facilité le retour de millions de déplacés.
- **Syrie (Nord-Est)** : des programmes conjoints financés par l'**UE** et soutenus par l'**OCHA** et le **HCR** ont relié la réhabilitation de services essentiels (eau, électricité) à des initiatives de réconciliation locale, empêchant que des groupes armés non étatiques monopolisent la légitimité.
- **Sahel (Mali, Niger, Burkina Faso)** : dans le cadre du *Programme de résilience intégrée*, l'**UE**, l'**UNICEF**, l'**IOM** et plusieurs ONG internationales (CARE, Action contre la Faim) ont combiné sécurité alimentaire, restauration des terres et gouvernance locale inclusive. Cette démarche a réduit les tensions liées à la transhumance.
- **Colombie** : après l'accord de paix de 2016, l'**UE**, la **Banque mondiale**, l'**ONU** et de nombreuses ONG locales ont combiné investissements ruraux, services publics et justice transitionnelle communautaire.
- **Philippines (Mindanao)** : des ONG internationales (NRC, Conciliation Resources) ont travaillé avec l'**UNICEF** et l'**OIM** pour lier la réhabilitation d'infrastructures scolaires et sanitaires à des processus de consolidation de la paix après les accords de Bangsamoro.

Le rôle spécifique du NFF et de son Secrétariat collectif

Dans cet esprit, le NFF se distingue par sa **gouvernance collective** :

- un **Conseil régional** assure l'orientation stratégique et la transparence;
- un **Secrétariat régional** (PNUD, HCR, NRC, CBLT) assure la coordination technique;
- les **NNTF** fixent les priorités au niveau national;
- un **Comité d'examen technique indépendant (ITRC)** garantit la qualité et l'impartialité.

Le NFF n'est donc pas un fonds sectoriel supplémentaire, mais un **outil collectif de cohérence et de transformation**. Il incarne la conviction qu'en investissant dans des projets intégrés, on obtient un triple dividende : **sauver des vies, renforcer la résilience, et consolider la paix**.

3. Contexte et justification

3.1. Un espace en crise prolongée

L'**Extrême-Nord du Cameroun** et les **provinces du Lac et du Hadjer Lamis au Tchad** se trouvent au cœur d'une crise régionale prolongée qui combine **violence armée, déplacements massifs, fragilités socio-économiques et pressions climatiques**.

- Depuis 2009, les exactions de Boko Haram puis de l'État islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP) ont profondément déstabilisé les zones riveraines du lac Tchad.
- La région reste l'épicentre de déplacements forcés : plus de **6 millions de personnes** ont été déracinées à travers le bassin, dont plus de **200 000 dans la seule province du Lac (Tchad)** et près de **600 000 dans l'Extrême-Nord Cameroun**.
- Les services de base (eau, santé, éducation) sont saturés ou inexistants, accentuant les tensions entre communautés hôtes, réfugiées et déplacées.
- Le changement climatique accentue l'insécurité : le lac a perdu près de 90 % de sa surface en quelques décennies, modifiant les équilibres entre pêcheurs, agriculteurs et éleveurs.

3.2. Pourquoi une approche Nexus est essentielle

Dans un tel contexte, des réponses strictement humanitaires, ou limitées au développement, ne peuvent suffire. Le **Nexus** devient une nécessité pour trois raisons principales :

1. **Les besoins sont simultanés** : il faut à la fois sauver des vies, reconstruire des services publics, soutenir les moyens d'existence et prévenir la violence.

2. **Les causes sont structurelles et transfrontalières** : la marginalisation économique, l'absence de l'État et les rivalités autour des ressources dépassent les frontières administratives et appellent des solutions coordonnées.

3. **Les communautés exigent des résultats visibles** : dans les entretiens et consultations menées par les Task Forces Nexus, les populations expriment leur attente d'une action qui allie sécurité humaine, services et perspectives économiques, et pas seulement une aide ponctuelle.

4. **Les réponses doivent être cohérentes et coordonnées :** Les multiples acteurs – humanitaires, développement, paix et sécurité – interviennent souvent dans les mêmes territoires sans cadre commun. Le Nexus offre un espace de planification conjointe, de complémentarité des mandats et d'alignement sur les priorités nationales et régionales.

3.3. Une dynamique régionale en mutation

Le choix d'une stratégie régionale par la **Commission du bassin du lac Tchad (CBLT)** reflète la conviction que la crise ne peut être traitée uniquement à l'échelle nationale.

- La **RS SRR** a été adoptée pour donner une vision commune aux États riverains et à leurs partenaires. Elle insiste sur l'importance de **consolider la résilience communautaire**, de **restaurer la légitimité de l'État** et de **favoriser des solutions durables aux déplacements**.
- Les analyses récentes (ISS, 2025) confirment que les zones frontalières deviennent plus volatiles, avec une intensification des violences liées aux ressources et une présence accrue d'acteurs non étatiques qui tentent de se substituer à l'État en fournissant des services.
- Dans ce contexte, une programmation qui relie **aide humanitaire, gouvernance locale, redressement économique et cohésion sociale** est le seul moyen d'éviter que ces territoires ne basculent dans une spirale d'instabilité permanente.

3.4. Justification de l'appui du NFF

Le **NFF** apporte une valeur ajoutée spécifique dans ce contexte :

- Il permet de **combler les vides** laissés par les financements sectoriels classiques, souvent trop cloisonnés pour répondre à la complexité des besoins.
- Il offre une **souplesse** indispensable pour intervenir dans des zones où la situation sécuritaire évolue rapidement.
- Il garantit un **ancrage national et régional**, car les priorités émanent des autorités nationales et sont alignées sur le cadre régional de la RS SRR.

- Il ouvre la voie à des **solutions transfrontalières**, par exemple pour la gestion des ressources naturelles partagées, les marchés frontaliers, ou la mobilité des communautés pastorales.

En somme, le contexte du bassin du lac Tchad justifie pleinement une programmation Nexus. Les priorités définies par le Cameroun et le Tchad ne répondent pas seulement à leurs besoins internes : elles participent d'une dynamique régionale où l'action coordonnée devient la condition d'une stabilisation durable.

4. Priorités nationales – Cameroun

4.1. Ancrage politique et institutionnel

Le Cameroun a lancé son processus Nexus en 2019, sous la conduite du **Comité Nexus national** placé auprès du **Premier Ministre**, avec l'appui du **Bureau du Coordonnateur résident**. Le mécanisme est co-facilité par deux plateformes régionales, notamment dans l'**Extrême-Nord**, qui demeure l'épicentre de la crise. La démarche associe les ministères sectoriels, les agences de l'ONU, les partenaires techniques et financiers, les ONG et le milieu académique. Elle s'inscrit dans les politiques nationales de relèvement et dans la Stratégie humanitaire nationale.

Le pays a validé un ensemble de priorités thématiques qui reflètent à la fois les urgences humanitaires et les impératifs de développement et de paix.

4.2. Focalisation géographique

La zone prioritaire est l'**Extrême-Nord**, en particulier les départements les plus affectés par :

- la présence de groupes armés non étatiques ;
- les déplacements massifs (près de **117 000 réfugiés nigérians** et **475 000 déplacés internes**) ;
- une pauvreté structurelle qui touche près des **3/4 de la population**, avec **1,2 million de personnes en insécurité alimentaire aiguë**.

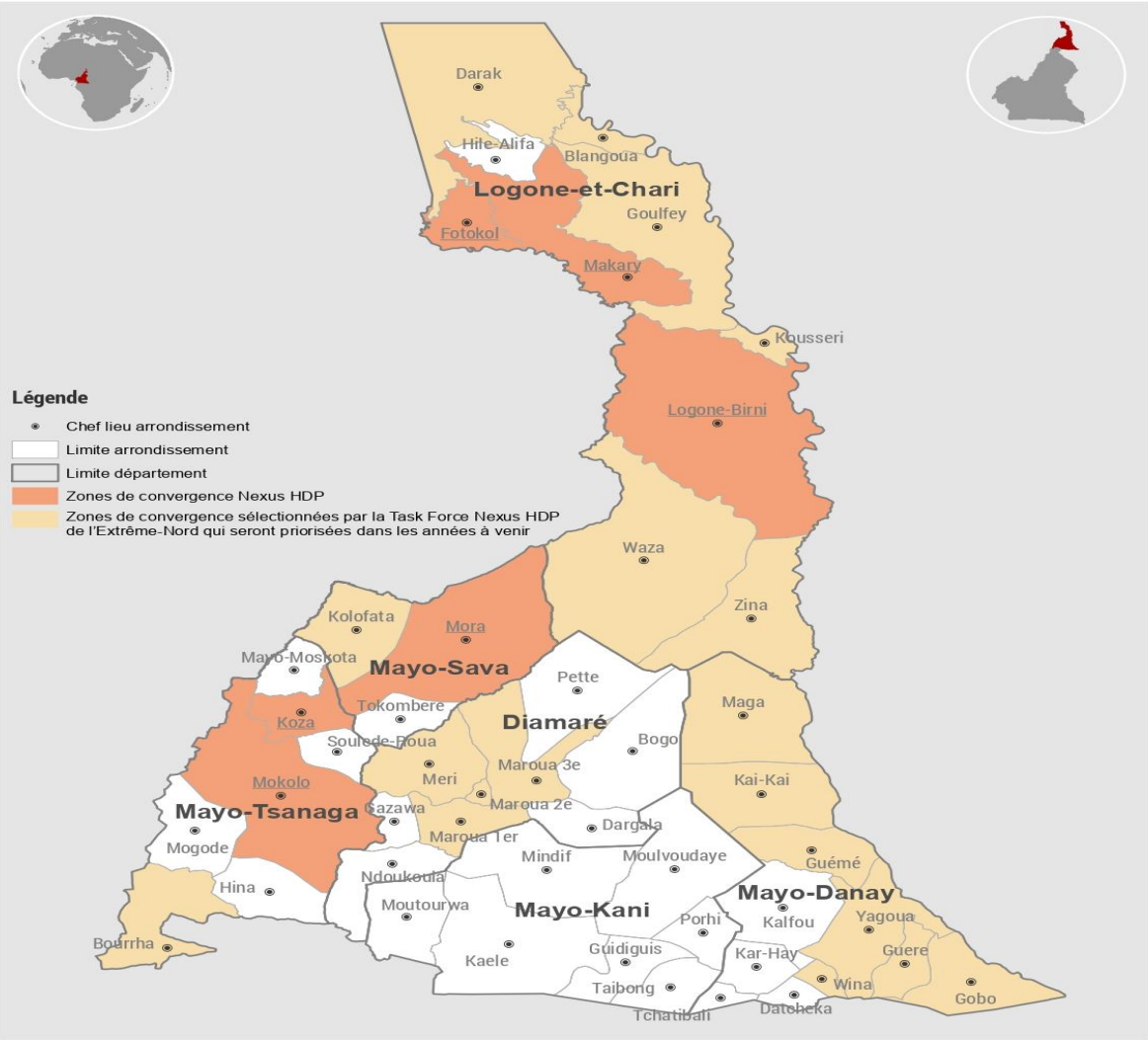

4.3. Priorités thématiques (selon la NNTF)

Les priorités ci-dessous ont été définies à l'issue des consultations nationales et régionales, notamment dans la région de l'**Extrême-Nord**. Pour chaque priorité, des **exemples illustratifs** sont fournis afin d'aider les partenaires à mieux comprendre les types d'activités qui peuvent y contribuer. Ces exemples sont **indicatifs** et **non limitatifs.**

Ces différents axes se rejoignent autour d'une vision commune pour le pays. De manière synthétique, et comme détaillé dans les priorités présentées ci-dessous, l'ensemble de ces orientations converge vers une priorité globale visant à renforcer la résilience, la paix et l'inclusion communautaires. Cet objectif sera atteint à travers des actions intégrées favorisant les moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des services sociaux de base inclusifs, la consolidation de la paix et le désarmement humanitaire, la résilience climatique, ainsi que la gouvernance participative des ressources naturelles et des institutions locales. Une attention particulière est accordée aux dynamiques transfrontalières, avec un accent géographique sur la région de l'Extrême-Nord, y compris les zones difficilement accessibles.

Cette approche globale sert de cadre d'orientation pour la mise en œuvre des interventions. Les porteurs de projets sont encouragés à proposer toute activité qui s'inscrit dans l'esprit et les objectifs de la priorité correspondante.

Conformément à cette approche, les priorités nationales se déclinent comme suit :

- **Renforcement intégré des moyens d'existence de la sécurité alimentaire et nutritionnelle :** agriculture résiliente au climat, relance des activités agropastorales et halieutiques, diversification des revenus, formation professionnelle, inclusion économique des jeunes et des femmes, modèles coopératifs et amélioration de la nutrition communautaire.
- **Services sociaux de base durables et inclusifs :** réhabilitation et extension des infrastructures de santé, d'éducation et d'eau-assainissement, amélioration de la qualité des services, inclusion des groupes vulnérables, participation communautaire et redevabilité locale.
- **La cohésion sociale et la consolidation de la paix et désarmement humanitaire :** appui aux mécanismes communautaires de médiation, réintégration socioéconomique des ex-combattants, prévention des conflits locaux, promotion du dialogue intercommunautaire et renforcement du tissu social et de la confiance entre populations et autorités.
- **La résilience climatique et la gouvernance des ressources naturelles :** systèmes communautaires d'alerte précoce, gestion durable de l'eau, des terres et des forêts, préparation et réponse aux chocs climatiques, restauration des écosystèmes dégradés, prévention des conflits liés aux ressources et promotion d'une gouvernance locale inclusive et participative des ressources naturelles.
- **Localisation et gouvernance inclusive :** renforcement des capacités des institutions décentralisées et des acteurs locaux, participation active des organisations de la société civile et des communautés, planification inclusive et sensible aux conflits, redevabilité mutuelle entre acteurs, et promotion du leadership local dans la mise en œuvre des actions Nexus.

4.4. Résultats attendus

- Les ménages et communautés disposent de moyens d'existence diversifiés, résilients et inclusifs, favorisant la sécurité alimentaire, la nutrition et l'autonomie économique des femmes et des jeunes.
- Les services sociaux de base (santé, éducation, eau et assainissement) sont fonctionnels, accessibles et équitables, gérés avec la participation active des communautés.
- Les mécanismes locaux de gouvernance et de cohésion sociale sont renforcés, facilitant le dialogue, la médiation, la réintégration socioéconomique et la prévention des conflits.

- Les communautés renforcent leur résilience face aux chocs climatiques grâce à des systèmes d'alerte précoce, la gestion durable des ressources naturelles et la restauration des écosystèmes.
- Les institutions décentralisées et acteurs locaux exercent un leadership accru dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions Nexus, garantissant inclusion, transparence et redevabilité.

5. Priorités nationales – Tchad

5.1. Ancrage politique et institutionnel

Le Tchad a finalisé sa **transition politique en septembre 2024** et a confié la conduite de la mise en œuvre de l'ATI/Nexus à un mécanisme national piloté par le **Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale** en coordination avec le **Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité et des Affaires Humanitaires**, le **Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation** et **la Médiature**. Le **PNUD** agit comme co-président technique et agent administratif, aux côtés des ONG nationales et internationales.

Le processus a défini trois grandes zones prioritaires : l'Est (réfugiés soudanais), le Sud (tensions intercommunautaires et déplacés de force à la frontière centrafricaine) et le **Lac**, dont la province du même nom concentre l'insécurité la plus persistante et la présence prolongée de personnes déplacées internes. La province du **Hadjer Lamis**, limitrophe à celle du lac, a également été incluse, comme région de transition et de pression accrue liée à la mobilité et aux ressources.

5.2. Focalisation géographique

- **Province du Lac** : zones de Bol, Liwa, Bagasola, fortement touchées par les attaques, les déplacements et l'effondrement des services.
- **Province du Hadjer Lamis** : zones de cantons limitrophes, marquées par une pauvreté chronique et des tensions sur les ressources.

Les provinces du **Lac** et du **Hadjer-Lamis** ont été retenues en raison de leurs dynamiques complémentaires au regard de la logique Nexus. La **province du Lac** demeure l'une des zones les plus touchées par les déplacements de population et les effets directs du conflit armé, avec une forte présence de **communautés affectées par le déplacement** — comprenant à la fois les personnes déplacées, les retournés et les communautés hôtes. L'économie locale, historiquement fondée sur la pêche, l'élevage et le petit commerce transfrontalier, a été profondément affectée par l'insécurité, la dégradation des infrastructures et la réduction de l'accès aux services sociaux essentiels. Ces facteurs exigent une **approche territoriale intégrée selon la logique Nexus.**

De son côté, la **province du Hadjer-Lamis** joue un rôle stratégique de **zone de transit et d'accueil**, où la pression démographique, la mobilité pastorale et les impacts du changement climatique — notamment la dégradation des terres et les inondations récurrentes — accentuent la vulnérabilité des communautés locales. Bien que moins exposée à la violence directe, la province fait face à des **risques croissants liés à la sécurité alimentaire, à la gestion des ressources naturelles et à la gouvernance locale**, qui nécessitent également des interventions selon la logique Nexus pour prévenir l'érosion de la résilience communautaire et renforcer les actions locales intégrées.

5.3. Priorités thématiques (selon la NNTF)

Les priorités ci-dessous ont été développées au niveau national et **validées à la suite des consultations** régionales, notamment dans les provinces du **Lac** et du **Hadjer-Lamis**, sous la présidence des autorités provinciales et avec la participation des ONG et des agences des Nations Unies.

Dans la **province du Lac**, la rencontre de Bol a réuni un large éventail d'acteurs autour du Gouverneur, qui a insisté sur la nécessité de traduire le Nexus en actions concrètes répondant aux besoins urgents des communautés affectées par le déplacement, tout en renforçant la coordination avec les structures provinciales existantes.

Dans la **province du Hadjer-Lamis**, la consultation organisée à Massakory a permis de confirmer les priorités nationales tout en soulignant des besoins spécifiques. Les participants ont souligné la vulnérabilité accrue des communautés face aux aléas climatiques et à la pression sur les terres, appelant à des interventions qui intègrent **préparation aux risques de catastrophes**, **résilience climatique** et **renforcement de la gouvernance inclusive**.

Pour chaque priorité, des **exemples illustratifs** sont fournis afin d'aider les partenaires à mieux comprendre les types d'activités qui peuvent y contribuer. Ces exemples sont **indicatifs** et **non limitatifs** : les porteurs de projets sont encouragés à proposer toute activité qui s'inscrit dans l'esprit et les objectifs de la priorité correspondante.

- **Services sociaux essentiels** : Cette priorité vise à améliorer l'accès équitable et durable aux services sociaux essentiels, tels que la santé primaire, l'éducation inclusive, l'eau et l'assainissement — pour les populations affectées par le déplacement (personnes déplacées et communautés hôtes). Elle inclut également la réhabilitation ou, le cas échéant, la construction d'infrastructures nécessaires au fonctionnement de ces services, avec participation communautaire, notamment des femmes et des jeunes, pour la gestion et l'entretien (maintenance).

- **Cohésion sociale, paix et gouvernance locale :** Cette priorité met l'accent sur la prévention et la gestion des conflits et le renforcement du vivre-ensemble, en lien avec la gouvernance locale et la participation communautaire. Une attention particulière sera accordée à la cohésion sociale entre les populations déplacées et les communautés hôtes, en favorisant des initiatives qui répondent aux besoins communs et encouragent des bénéfices partagés. L'objectif est de consolider la confiance entre les communautés, de renforcer la participation accrue des femmes et des jeunes dans les mécanismes communautaires de médiation et de gouvernance locale et de promouvoir un environnement propice à la paix et à la stabilité durables.

- **Gouvernance locale et État de droit :** plans de développement communaux / cantonaux (y compris l'intégration de la gestion des risques climatiques et environnementaux dans les plans de développement locaux), mécanismes de redevabilité, para-juridique pour les questions de logement, terres et propriété

(HLP), mise en place de dispositifs de préparation et de réponse aux risques climatiques (inondations, sécheresses) en lien avec la planification locale du développement.

- **Moyens d'existence et résilience climatique** : soutenir la pêche, l'agriculture et le pastoralisme, appuyés par des pratiques résilientes au climat et une meilleure gouvernance des ressources tout en ayant des mécanismes de soutien temporaire en période de soudure lorsque les produits de base sont indisponibles sur les marchés afin d'assurer la sécurité alimentaire, formation professionnelle et création d'emplois pour les jeunes et les femmes, notamment dans les filières de transformation et les métiers artisanaux locaux.
- **Solutions durables pour les déplacés :** appui à l'accès à la documentation civile et à la régularisation foncière (HLP) pour les déplacés et les communautés hôtes, intégration locale, accès à l'emploi et aux services.

5.4. Résultats attendus

- Une amélioration mesurable de l'accès aux services essentiels et de leur durabilité.
- Un renforcement de la légitimité locale par la mise en œuvre de plans de développement locaux participatifs.
- Une amélioration des revenus et des perspectives économiques, notamment pour les jeunes et les femmes.
- Des solutions durables pour les déplacés et retournés, réduisant leur dépendance à l'aide humanitaire.
- Une gouvernance locale renforcée, garantissant une gestion plus équitable des ressources.

6. Articulation régionale et inspiration transfrontalière

6.1. Garder le régional en tête : la Stratégie Régionale de Stabilisation, de Relèvement et de Résilience (SR SRR)

Ce chapitre a pour fonction de relier les **priorités nationales identifiées au Cameroun et au Tchad** (chapitres 4 et 5) à la **vision régionale** de la **Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)** et de sa **Stratégie Régionale de Stabilisation, de Relèvement et de Résilience (SR SRR)**.

Il poursuit deux objectifs :

- **Montrer comment des interventions strictement nationales** participent déjà à la SR SRR.
- **Inspirer des propositions transfrontalières** Cameroun–Tchad, grâce à des axes communs et des opportunités concrètes.

6.2. Complémentarité entre le NFF et les autres initiatives Nexus dans le bassin du lac Tchad

Le **Nexus Funding Facility (NFF)** vise à renforcer la cohérence et l'impact collectif des interventions à travers le Nexus humanitaire-développement-paix dans le bassin du lac Tchad. Il encourage la **complémentarité entre les projets financés par le NFF et les autres initiatives Nexus** déjà en cours dans la région. À titre d'exemple, le programme **RESILAC**, financé par l'**Agence Française de Développement (AFD)** et l'**Union Européenne**, mobilise environ **40 millions €** pour sa deuxième phase afin de soutenir la résilience économique et sociale dans plusieurs zones transfrontalières.

D'autres programmes et partenariats portés par les **agences des Nations Unies, les bailleurs bilatéraux et les ONG internationales** contribuent également à la mise en œuvre du Nexus. Le NFF se veut **ouvert à la coordination et à la création de synergies** avec ces initiatives afin d'éviter les duplications et de maximiser les effets positifs sur les communautés locales.

6.3. Pourquoi le Nexus est central ici ?

Comme expliqué au chapitre 2, le Nexus (humanitaire–développement–paix) vise à dépasser les cloisonnements. Dans le bassin du lac Tchad, il s'agit d'une **nécessité** car les crises sont simultanément humanitaires (violence, déplacements), structurelles (pauvreté, climat) et politiques (faiblesse de l'État). Penser Nexus dans une **perspective transfrontalière** renforce encore cette pertinence, car les causes profondes ne s'arrêtent pas aux frontières.

Les cartes ci-dessous sont extraites du rapport de la Banque mondiale : Lake Chad Regional Economic Memorandum – Overview (2021). Elles offrent un aperçu des zones administratives incluses dans la définition de la « Lake Chad Region », notamment l'Extrême-Nord du Cameroun ainsi que les provinces du Lac et du Hadjer-Lamis au Tchad.

Source : Banque mondiale, Lake Chad Regional Economic Memorandum – Overview (2021). Disponible sur :
https://documents1.worldbank.org/curated/en/114351636438975173/pdf/Overview.pdf

6.4. Pour les propositions nationales (Cameroun ou Tchad)

Même sans volet transfrontalier, une action nationale contribue déjà à la SR SRR, car elle agit sur des **facteurs communs** :

- **Violence armée persistante** de Boko Haram/ISWAP,
- **Déplacements massifs prolongés** et pressions sur les communautés hôtes,
- **Pauvreté structurelle et chômage des jeunes**,
- **Faiblesse des services publics**,

Chocs climatiques sur l'eau, la terre, les pâturages.

6.5. Pour les propositions transfrontalières (Cameroun–Tchad)

Certains défis ne peuvent être traités efficacement qu'ensemble. Ici, le **Nexus transfrontalier** devient particulièrement pertinent.

Information géographique importante

- **Lac (Tchad) – Extrême-Nord (Cameroun)** : frontière directe via la zone lacustre et les corridors terrestres et fluviaux.
- **Hadjer-Lamis (Tchad) – Extrême-Nord (Cameroun)** : frontière **réelle** le long du fleuve **Logone/Chari**. C'est un tronçon plus court, contraint par l'hydrologie

(crues, sécheresses) et les infrastructures limitées, mais c'est un **corridor fonctionnel** : marchés riverains, transhumance, mobilités saisonnières.

Axes communs (cadre inspirant, non prescriptif)

- **Axe A – Services essentiels & résilience** : EHA, santé, éducation, adaptation climatique, solutions durables pour déplacés.
- **Axe B – Moyens d'existence & chaînes de valeur** : pêche, pastoralisme, agriculture, entrepreneuriat jeunes/femmes, marchés.
- **Axe C – Gouvernance & cohésion sociale** : plans communaux, médiation, redevabilité, para-juridique foncier.

Opportunités transfrontalières concrètes (cadre inspirant, non prescriptif)

- **Chaînes de valeur** :
  - Pêche (Lac & Logone) : conservation, hygiène, normes, infrastructures de froid, transport.
  - Pastoralisme : accords d'accès partagé aux ressources, prévention des litiges, points d'eau partagés.
- **Marchés transfrontaliers** :
  - Kousseri–Ngueli, Baga-Sola–Fotokol, marchés riverains du Logone.
  - Harmonisation des jours de marché, réduction des barrières informelles, structuration des marchés.
- **Services/infrastructures conjoints** :
  - Routes secondaires (Extrême-Nord ↔ Lac), ouvrages anti-crues, systèmes d'eau co-gérés.
- **Cohésion sociale** :
  - Comités communautaires jumelés Cameroun–Tchad.
  - Plateformes transfrontalières de jeunes et femmes.
- **Alerte précoce & climat** :
  - Données partagées sur crues/sécheresses.
  - Radios communautaires.
- **Protection & mobilité** :
  - Protocoles conjoints pour l'aiguillage des déplacés/nomades.
    - Documentation civile et protection juridique harmonisées.

Programme des Nations Unies pour le développement
Hub sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre
Point E, Complexe Citamil, Immeuble E
Dakar - Sénégal

Suivez-nous sur
@UNDPWACA
www.undp.org/fr/africa/waca

© PNUD 2025